



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Délibération n° 2019-12

**Nombre de représentants  
au Comité Syndical :**

**en exercice : 28  
présents : 2  
pouvoirs : 2**

*L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 27 juin à 11h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez*

*Date de la convocation de la réunion : 20 juin 2019  
Date d'envoi des rapports : 20 juin 2019*

**PRESENTS :**

*Mesdames Magali BESSAOU et Monique BUERBA*

**Absents ayant donné POUVOIR :**

*Madame Gisèle RIGAL à Madame Magali BESSAOU  
Monsieur Serge JULIEN à Madame Monique BUERBA*

Présidente de séance : Madame Magali BESSAOU  
Secrétaire de séance : Madame Monique BUERBA

**Admission de créances en non-  
valeur**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,  
Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 07 mai 2019, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 20 juin 2019, à 15h00,  
Considérant les rapports adressés le 13 juin 2019,  
Considérant l'absence de quorum lors de l'ouverture de la séance, et l'impossibilité, dans ces conditions, de tenir cette dernière,  
Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 20 juin 2019, sur le même ordre du jour, et l'envoi des rapports correspondants le même jour, aux fins de réunion le 27 juin 2019, à 11h00,

Sur proposition de Madame le Payeur Départemental,

Déposé en Préfecture le

**3 JUIL. 2019**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes dont le recouvrement n'a pu être assuré, pour un montant total de 540,17 € :**

- Mme BOTELLA Marie redevable de la somme de 9,72€ €,
- Mme DE LA FUENTE Zoubida redevable des sommes de 22,92€ et 17,18€ ;
- Mme GERMA GODEFROY Véronique redevable des sommes de 25€ et de 46,46€,
- Mme GODEAU Nathalie redevable des sommes de 50€ et de 201€,
- Mme LAUZET Sandrine redevable de la somme de 43,68€,
- Mme ROUX Magali redevable des sommes de 49,68€ et de 74,53€.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme*

*La Présidente,*

**Magali BESSAOU**

**Sens des votes :**

Pour : 4

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0



**Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron**

5 place Sainte Catherine – 12000 RODEZ  
Tél : 05 65 73 80 30 - [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

*Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988*



**Accusé de réception d'un acte en préfecture**

Objet de l'acte : Admission de créances en non-valeur

.....

Date de décision: 27/06/2019

Date de réception de l'accusé 03/07/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20190627\_12

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20190627-20190627\_12-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 2019\_12 Admission créances en non valeur.pdf ( 99\_DE-012-251200986-20190627-20190627\_12-DE-1-1\_1.pdf )